

Assemblée de quartier - Krutenau

Présence

Hervé POLESI - Élu pôle territoire, adjoint à la Maire en charge de la coordination des élu.e.s
Aurélié KOSMAN - Élu.e de quartier Krutenau

Services de la Ville :

Wanda MONHEIT - Directrice de territoires Bourse - Esplanade – Krutenau - Conseil des Quinze –
Orangerie – Rotterdam
Christophe BOSCH - Agent de la participation citoyenne
Flavie HEUILLARD - Chargée d'animation de la participation citoyenne (CAPC)
Pauline LEVAIN – Chargée de mission de quartier
Yavuz YILDIZ - Correspondant de quartier

Valérie - Animatrice

Citoyens :

Nadia ANNEBI-GAUTELIER, Édouard BAILHACHE, Michel CHARTON, M. DANON, Brigitte DE MONGOLFIER, Marie-Paule GEORGEL, Fabrice HELMACHER, Julien HERTER, Tiphany HUE, Gilles HUGUET, Amandine LESCAFETTE, Helga LESCURE, Jean-Luc MARCHAL, Alexandre PAUVERT, Etienne PAUVERT, Gil PRIGENT, Jean-Philippe RESTOUEIX, Anne REYMANN, Cécile ROLLIN, Manuel SANTIAGO, Eric SCHULTZ, Jean SOMMER, Carole TROUSSARD, Beatrice URBAIN, Astrid WEBER.

Présentation de l'assemblée de quartier

L'Élu du pôle territoire, Hervé Polési, introduit l'Assemblée de quartier de la Krutenau. Cette 1ère Assemblée de quartier permet de présenter le cadre, de se rencontrer, et de réfléchir ensemble aux thématiques qui semblent importantes, aux projets que les citoyen-nes souhaiteraient porter ainsi qu'au modèle qu'ils souhaiteraient. Les assemblées de quartier vont intégrer des ateliers de quartier, ce qui permet aux citoyens ne voulant pas s'investir sur une longue durée, de travailler en mode projet. Par ailleurs, un atelier de quartier doit respecter plusieurs critères :

- Avoir cinq membres dont une personne au moins vivant dans le quartier
- Respecter les principes énoncés dans le Pacte
- Le projet doit œuvrer pour le bien commun et l'intérêt collectif
- Le projet ne doit pas dénoter d'un but commercial orienté vers un enrichissement personnel ou d'un conflit d'intérêt avec d'autres activités commerciales similaires déjà existantes
- Le projet ne doit pas dénoter d'un but commercial orienté vers un enrichissement personnel ou d'un conflit d'intérêt avec d'autres activités commerciales similaires déjà existantes
- Le projet ne doit pas déjà être mis en place par la Ville
- Un projet ne doit pas durer plus d'un an. Cependant, si cela est nécessaire, la durée du projet pourra être rallongée.

Les principes de la démarche des Assemblées de quartier sont :

- L'expérimentation, l'évaluation : L'ensemble de cette démarche a été pensée de manière à rester à l'écoute des évolutions des modes et usages de participation citoyenne.
- L'ouverture, l'autonomie : Son format vise à permettre à toute personne qui le souhaite de s'investir à la hauteur de ses disponibilités et ses envies, afin d'ouvrir la participation citoyenne dans les quartiers à un maximum de personnes. La collectivité sera présente pour accompagner les citoyens et citoyennes qui en ressentent le besoin.

L'élue de quartier, Aurélie Kosman, rappelle le rôle d'un.e élu.e de quartier. L'élue de quartier est l'interlocuteur politique privilégié. Il.Elle est présent.e pour recevoir des remontées d'informations de la part des Assemblées de Quartier. Les élu.es de quartiers sont disponibles pour les habitants.

Retour sur les temps citoyens du mois de juin

Wanda Monheit, directrice de territoire, fait le résumé des contributions apportées par les habitants lors des temps de co-construction du 24-25 mars et du 19 mai. Ces temps ont permis aux habitants de faire un diagnostic de leur territoire. Sur la base des contributions qui ont été faites dans les temps de rencontres précédents (Board AO en pièce jointe), les citoyen.nes vont pouvoir réfléchir à de nouveaux projets sur leur quartier. Les assemblées de quartier, à travers les projets lancés à l'initiative des habitant.es vont leur permettre d'interpeller les élu.es sur les sujets importants pour le quartier.

Flavie Heuillard, chargée d'animation de la participation citoyenne (CAPC) se présente. Elle est une agente de la direction de territoire, et travaille en lien étroit avec la direction de la participation citoyenne. Elle est l'interlocuteur technique privilégié de l'Assemblée avec la collectivité (réservation salle, lien avec les services thématiques de la ville, etc.). Les CAPC réaliseront l'animation des premières séances, puis formeront petit à petit les référents par projet. Ils.Elles suivront le budget des Assemblées de Quartier et seront présents aux plénières. Ils.Elles sont à l'écoute des projets souhaités par les habitant.e-s. L'équipe de la direction de territoire fera le lien avec les services de la collectivité. La Direction de Territoire est présente pour accompagner les habitant.e.s à transformer leurs idées en projets pour le quartier.

Monsieur Polési, rappelle qu'une enveloppe de 3000 euros est réservée au budget de fonctionnement de l'Assemblée de quartier Krutenau. Pour fonctionner une assemblée de quartier doit avoir à sa tête un comité de suivi constitué à minima de cinq membres : deux rapporteurs.rices, un.e secrétaire, un.e coordinateur.rice, un.e chargé.e de communication. Cette première Assemblée est aussi l'occasion de désigner ces membres.

Proposition de l'atelier de quartier sur le Réaménagement du quai des pêcheurs

La parole est laissée à Monsieur Schultz, porteur de l'atelier afin de présenter les réflexions menées sur le réaménagement du quai des Pêcheurs. Le projet est soumis à l'Assemblée et accepté à la majorité.

Lancement de deux tables de réflexion, une concernant l'Assemblée et son fonctionnement et une autre concernant les sujets importants à travailler ou les thématiques dans lesquelles les habitants souhaiteraient s'investir.

Atelier – Proposition de projets

Lors de cette assemblée les projets ont été proposés puis soumis au vote.

Les idées proposées par les citoyens :

- Bains municipaux : usages et espaces non mixtes
- Cour Saint-Nicolas : végétalisation comme la rue de la 1^{ère} Armée et de la rue d'or (compostage à déplacer)
- Bruit : place Pont aux Chats + Rue de la 1^{ère} Armée.
- Place de l'Enfant et des Jeunes dans la ville : aménagements sportifs, mobilité, déplacements...
- Aménagements liés à la mobilité : mobilité des enfants, vélo, diagnostic de territoire, zone 30, zone de rencontre, matérialisation pistes cyclables.
- Transition écologique en secteur sauvegardé
- Sainte-Madeleine : usages et aménagements (concertation déjà en cours mais possibilité de répondre aux réflexions)
- Réaménagement du quai des Pêcheurs

Atelier – Fonctionnement de l'assemblée

Les idées proposées par les citoyens :

- Permettre à tous les usagers du quartier d'être présents, avoir un système plus inclusif. Aller vers les EHPAD ou le public qui ne se déplace pas. Adapter les horaires de réunion pour que chacun puisse participer aux assemblées.
- Interventions des conseils de vie lycéenne et des écoles.
- Constituer un comité de suivi. **Pas de membres désignés pour le moment.**
- Communication : contact mail, affichage, communication partenaires, tractage
- Interventions : mutualiser des intervenants dans les différents quartiers
- Vote : représentativité de tous les usagers du quartier
- Fréquence : tous les 2 mois, fixer une date pour une prochaine Assemblée
- Gouvernance, comité de suivi : souhait d'avoir une personne qui s'occupe de la communication.
Pas de personne désignée.

Mise en commun des idées

Concernant le fonctionnement :

Comment faire pour que l'assemblée soit accessible à tous ?

Il faut une communication efficace, toucher toute sorte de public, il y a eu discussion sur les modalités de vote. Pour la date nous proposerons un Doodle pour choisir de la date.

Le dernier point abordé est celui de la gouvernance. Pour le comité de suivi, personne ne s'est désigné pour être membre du comité de suivi.

Concernant les projets :

La végétalisation de certains endroits, la question du compostage et le travail avec les riverains sur ces secteurs pourrait également faire l'objet d'un atelier de quartier.

Pour l'atelier de quartier sur le bruit il a été proposé de faire un lien avec la chargée de mission du centre-ville, de faire venir des agents de la ville pour réguler le son et éventuellement de mettre en place des sonomètres.

Pour l'atelier sur « La place des enfants dans la ville », les idées évoquées sont : aller vers les jeunes pour recueillir leurs paroles ou encore réfléchir sur la mobilité des enfants à vélos pour des déplacements plus sûrs. **Une déambulation dans le quartier pourrait être envisagée.**

Un atelier pourrait être proposé sur la Transition énergétique en secteur sauvegardé également. **Pas de porteur désigné pour cet atelier mais une personne propose un temps d'information.**

Une réflexion sur le Parc de l'Etoile est proposée afin de valoriser ce lieu et de proposer des aménagements plus confortables. Un lien pourra être fait avec le secteur du Neudorf.

Pour les demandes sur la place Sainte-Madeleine, la rédaction d'un cahier des charges est en cours. Des contributions pourront être encore apportées lors des prochaines phases de concertations.

Commentaires ou questions supplémentaires

Quand allons-nous choisir les projets et ateliers auxquels nous allons participer ?

Il est possible de définir un référent chargé de rassembler des personnes intéressées par un même projet. Un groupe de cinq personnes minimum doit être formé.

Constitution des différents ateliers :

- Atelier de projet au sujet de l'aménagement du quai des pêcheurs.
- Atelier des bains municipaux et des espaces non mixtes sur l'usage des bains romains.
- Atelier diagnostic des territoires sur zones 30, zones de rencontres et pistes cyclables.
- Atelier sur la végétalisation
- Atelier sur la place de l'enfant et des jeunes dans la ville
- Atelier sur la transition énergétique en secteur sauvegardé – **Pas de porteur désigné mais réunion d'information envisagée**
- Atelier sur le Parc de l'Etoile – **En suspens**

Aurélié Kosman, clôt cette assemblée de quartier de la Krutenau et remercie toutes les personnes d'avoir été présentes à cette première assemblée de la Krutenau.